



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
MATAWINIE

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par le soussigné secrétaire-trésorier et directeur général par intérim de la susdite municipalité QUE :

Le Conseil de la MRC de Matawinie a adopté, lors de la séance ordinaire du 14 octobre 2020, le projet de règlement 210-2020, modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie.

Plus précisément, le projet de règlement 210-2020 vise à assouplir et clarifier diverses dispositions relatives à l'agriculture.

L'Arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 prévoit, en vertu du paragraphe 2, article 123 de la *Loi sur la santé publique* (R.L.Q.R. c. S-2.2), que toute procédure décisionnelle d'un organisme municipal qui implique le rassemblement de citoyens doit être suspendue ou remplacée par une consultation écrite.

Ainsi, le projet de règlement 210-2020 fait l'objet d'un appel à commentaires écrits. Toute personne peut transmettre ses commentaires écrits, par courriel ou par courrier, jusqu'au 16 novembre 2020 à une des adresses suivantes :

Courriel : amenagement@matawinie.org

Courrier : 3184, 1^{re} avenue, Rawdon, QC, J0K 1S0

Le projet de règlement 210-2020, dans sa version intégrale, est disponible pour consultation à l'adresse suivante : <https://bit.ly/3ju2Qdi>

Donné à Rawdon, ce vingt-troisième jour d'octobre deux mille vingt.

Pierre Winner
Secrétaire-trésorier et directeur général par intérim